

En 2018, quel éco-organisme choisir ?

Par Christèle CHANCRIN – Expert Eco-contributions & Réduction emballages



LES RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES DES PROFESSIONNELS DE L'EMBALLAGE
23^e édition 14 & 15 juin 2017

- [Introduction](#)
- [C. Chancrin, intervenante](#)
- [Une libre concurrence fortement encadrée](#)
- [Le statut de l'éco-organisme financier](#)
- [Les critères de différenciation](#)
- [Les promesses des EO agréés \(EE/LEKO\)](#)
- [Conclusion](#)



Juriste/fiscaliste spécialiste des filières de Responsabilité Elargie des Producteurs en matière de déchets (REP)

Expert Eco-contributions et réduction pack depuis 1999

Master II de Juristes d'Affaires et Fiscalité (Paris XI)
Mastère spécialisé Finances HEC (Jouy-en-Josas)

- **Fiscaliste :**
Groupes internationaux (CARTIER INTL, SODIAAL INTL, APRILIA WS.) / Institutionnels (Siège Banque CIC, Holding banques CIC)
- **Responsable R&D Fiscale AYMING (ex-ALMA Consulting Group) :**
Audits opérationnels en fiscalité des entreprises et Ecotaxes
- **Fondatrice E³ Conseil, Expertise Economie Environnement (2005), juriste-Fiscaliste REP :**
+ de 100 audits éco-contributions des filières REP réalisés
+ de 20 dossiers d'accompagnement à la réduction des déchets des entreprises
- **18 ans d'expérience aux côtés des Metteurs en marché**
Formée à l'éco-conception (ADEME, Eco-Emballages) et Bilan Carbone® (BEGES)

La REP emballages : à la croisée des chemins



- **1992/1993** > Apparition des premiers éco-organismes Eco-Emballages & Adelphe
- **2008-2016** > Montée en puissance des mécontentements des différents opérateurs – stagnation des taux de recyclage à 67% depuis près de 4 ans
- **2015** > la Mission NEO2017 signe l'arrivée de la concurrence dans la filière
- **Mai 2017** > agrément des 3 éco-organismes par les pouvoirs publics pour la période 2018-2022 (Adelphe, Eco-Emballages et Léko)



Les contraintes réglementaires

- Le Cahier des charges (annexe à l'arrêté du 29/11/2016)
- Arrêté du 13/04/2017 portant modification du cahier des charges
- La décision de l'autorité de la concurrence 16-A-27 du 27/12/2016 concernant l'ouverture de la filière de traitement des emballages ménagers à plusieurs éco-organismes

La gouvernance des filières

- Les ministères de tutelle (notamment DGPR, environnement et finances)
- La commission des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs – formation emballages ménagers
- Les comités de concertation (notamment pour l'éco-conception et l'éco-modulation)
- Diverses instances de reporting : ADEME, Conseil National des déchets

Un statut ambigu

- L'éco-organisme est une structure privée à but non-lucratif dont les activités s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général et venant en appui du service public de la gestion des déchets ménagers
- La filière REP des emballages ménagers : une filière dite « financière »

Des objectifs co-assumés

- 75% des emballages recyclés d'ici 2022
- Réduction de 10% des déchets ménagers produits par habitant entre 2010 et 2020
- Réduction de 50% des quantités de produits non recyclables mis sur le marché avant 2020

➔ **Un statut ambigu qui contraint fortement l'exercice de la concurrence**

Les tarifs

- Un barème aval figé dans le CDC
- Un barème amont fortement encadré (CDC)
- Des éco-modulations obligatoirement concertées (Comité de concertation)

Les services aux adhérents

- La qualité des relations
- La simplification des démarches et l'allègement des contraintes
- L'accompagnement à l'éco-conception et à la réutilisation des emballages

La véritable différence se fera donc avant tout par **la qualité de la relation et la qualité des services de chacun des acteurs présents** au sein de la filière des emballages ménagers (adhérents, collectivités locales, recycleurs) pour réduire les coûts de l'ensemble de la filière et développer le recyclage.

➔ **La concurrence n'aura qu'un effet marginal sur les prix**

Les défis de la concurrence : gagner en efficacité

La qualité des relations

- Améliorer la communication
- Meilleures relations avec les opérateurs
- Optimiser les outils de gestion (ex. plateforme dématérialisée)
- Simplifier la vie des adhérents à chaque instant notamment sur les éco-déclarations

La qualité des services

- Services d'écoconception, d'innovation, de communication adaptés aux secteurs et aux tailles des entreprises adhérentes
- Financer des projets d'éco-conception et de réduction des emballages



De part son expertise, aider les Producteurs à faire face aux enjeux de la REP : image, écoconception, coût, etc.

Quelques réponses d'Eco-Emballages à l'arrivée de la concurrence (depuis 2016)

- Plateforme dématérialisée améliorée
- Eco-déclaration à l'UVC simplifiée
- Possibilité de modifier en ligne les 5 dernières éco-déclarations (et ajustement des éco-contributions) avec la production de justificatifs
- La base de données des emballages qui peut être tenue en ligne et actualisée en cours d'année
- Révision à la baisse des exigences administratives (moins de justificatifs)

La qualité des relations

- Une démarche partenariale avec les adhérents (ex. ne pas demander plus aux adhérents que ce qu'exige déjà le CDC - ex. le CA par secteur)
- Respect de l'adhérent et réactivité : transparence des dossiers en cas de changement d'EO
- Des contrôles adhérents réalisés dans « une dynamique de collaboration, de pédagogie et d'accompagnement
- Prestations adaptées aux secteurs et aux tailles d'entreprises (ex. contribution < 10 k€ - déclaration détaillée valable pour 2 ans, paiements en 1 fois)
- Une éco-déclaration proche de systèmes existants en Europe (13 colonnes déclaratives – cf. Fost Plus en Belgique)

La qualité des services

- Services dématérialisés conservant l'historique des relations et réponses de l'EO
- Volonté d'accompagnement en amont des adhérents sur l'écoconception, l'innovation et la communication
- Le développement de la collecte contre gratification



Léko mise sur le renouveau et l'alternative laissée aux Producteurs

Peu de latitude des éco-organismes pour se distinguer

- Chacun aura des petites différences mais non déterminantes

Un apport certain de la concurrence

- La nécessité de se réinventer pour optimiser l'organisation et les coûts de la filière

Des idées nouvelles

- Spécialisation des activités > soit sur certains contenants soit sur l'accompagnement haut de gamme
- Spécialisation des territoires (?) mais frein lié aux règles d'équilibre financier
- **La fusion Eco-Emballages/ Ecofolio : de quoi rebattre les cartes de la concurrence**

Suivez nous sur les réseaux sociaux



Christèle CHANCRIN
Fondatrice E³ Conseil
Fiscaliste Expert Eco-
contributions
cchancrin@e3conseil.com



E³ Conseil
Expertise Economie Environnement

5 cité d'Antin - 75009 PARIS
01 55 32 01 85

www.e3conseil.com

